

# Fiche de données de sécurité : page de garde

élaborée le 29.03.2021 / remplace la version du 05.02.2020

---

## Identification du produit:

Nom commercial	<b>CA-Remover liquid</b>
Usage	Nettoyant pour adhésifs cyanoacrylates

---

## Fournisseur qui transmet la fiche de données de sécurité:

Nom de la société	Beck Optikhandel GmbH
Rue	Lohstampfenstrasse 11
NPA/localité	8274 Tägerwilen

Tel	:	+41 52 770 20 02
Fax	:	+ 41 52 761 33 58

E-Mail:	info@beckoptik.ch
---------	-------------------

<b>Numéro d'urgence national:</b>	<b>145</b> (joignable 24h sur 24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels effectués depuis la Suisse, informations en Français, Allemand et Italien)
-----------------------------------	--

---

## Informations pour les utilisateurs concernant:

<b>Rubrique 7</b>
-------------------

classe de stockage: 10 (*matière liquides, inflammable*)

voir aussi rubrique 15

<b>Rubrique 8</b>
-------------------

Il n'y a pas de limites nationales d'exposition professionnelle valables pour la Suisse.

<b>Rubrique 13</b>
--------------------

**Code de déchet: 20 01 29 ds "Détergents conenant des substances dangereuses"**

Le code de déchet peut différer des informations ci-dessus.

Les quantités résiduelles doivent être remises en tant que déchets spéciaux aux entreprises autorisées à les accepter. Les réglementations applicables doivent être respectées pour les emballages vides contaminés.

**Rubrique 15****Les réglementations nationales doivent être respectées :**

Ordonnance sur les produits chimiques (RS 813.11)	--
COV (% en poids)	95%
Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils OCOV (RS 814.018)	--
Ordonnance sur les mouvements de déchets (RS 814.610)	Voir aussi rubrique 13
Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)	Voir aussi rubrique 13
Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (RS 814.600)	Voir aussi rubrique 13
Guide pratique „entreposage de matières dangereuses“ <a href="https://www.kvu.ch/de/arbeitsgruppen?id=151">https://www.kvu.ch/de/arbeitsgruppen?id=151</a>	--
Classe de risques pour les eaux (D)	2 – légèrement dangereux pour l'eau



## ! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial** CA-Remover liquid  
Code-Nr. 124700

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Conditions d'utilisation recommandées

Liquides Techniques

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

WEICON GmbH & Co. KG  
Königsberger Str. 255, DE-48157 Münster  
Téléphone : +49(0)251 / 9322 - 0, Fax : +49(0)251 / 9322 - 244  
E-Mail : msds@weicon.de  
Internet : www.weicon.de

#### Service des renseignements

Produktsicherheit / Product-Safety-Department  
Téléphone : +49(0)251 / 9322 - 0  
Fax : +49(0)251 / 9322 - 244  
E-mail (personne compétente):  
msds@weicon.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence en cas d'intoxication - France  
(24h): Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)  
Numéro d'appel d'urgence en cas d'accident - France (24h):  
Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)

#### Fabricant

WEICON GmbH & Co. KG  
Königsberger Str. 255, DE-48157 Münster

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

GIFTNOTRUF/TRANSPORTNOTRUF - Deutschland (24h):  
Tel: ++49 69 222 25285 (Deutsch, Englisch)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
--	----------------------------	---------------------------

Eye Irrit. 2	H319	
--------------	------	--

#### Consignes en cas de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**

GHS07

**Mot signal**

Attention

**Consignes en cas de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Consignes de sécurité**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans.

**2.3. Autres dangers****Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

non applicable

**3.2. Mélanges****Description**

préparation

**Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
		Heterocyclisches Keton (Ref.: 722 43/00/2012.0044, Deutschland)	50 - 100	Eye Irrit. 2, H319

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Remarques générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

**Après inhalation**

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

---

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**Après ingestion**

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible.

---

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyen d'extinction**

**Agents d'extinction appropriés**

adapter les mesures d'extinction au feu environnant

**Moyens d'extinction inappropriés**

jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

**5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

---

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Personnel non formé pour les cas d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ventiler les locaux concernés

Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

**Remarques complémentaires**

Trier les boîtes avec des fuites et éliminer conformément aux dispositions en vigueur.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions lors de la manipulation

Le récipient doit être fermé.

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

#### Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Observer les règles générales de protection contre le feu.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

#### Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

#### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Voir paragraphe 1.2

---

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Remarques complémentaires

Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local.

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Protection respiratoire

Non exigé.

#### Protection des mains

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]:caoutchouc nitrile; 0,4mm;480min;60min.



**Protection des yeux**

lunettes assurant une protection complète des yeux

**Autres mesures de protection**

Vêtements de protection

**Dispositifs techniques appropriés de commande**

Aération et évacuation d'air suffisantes.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>aspect</b>	<b>Couleur</b>	<b>Odeur</b>
liquide	incolore	caractéristique

**Seuil olfactif**

non déterminé

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	non déterminé				
<b>point d'ébullition</b>	242 °C				
<b>Point de fusion</b>	-54 °C				
<b>Point d'éclair</b>	135 °C				
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non applicable				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non applicable				
<b>Température d'inflammation</b>	430 °C				
<b>Température d'auto-inflammation</b>					Produit non auto-inflammable
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	1,9 Vol-%				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Pression de vapeur</b>	0,04 hPa	20 °C			
<b>Densité relative</b>	1,19 g/cm <sup>3</sup>	20 °C			
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>					non ou peu miscible



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 05.02.2020

modifié 05.02.2020 (F) Version 1.2

**CA-Remove liquid**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)</b>	non déterminé				
<b>Température de décomposition</b>	non déterminé				
<b>Viscosité (dynamique)</b>	non déterminé				
<b>Viscosité (cinématique)</b>	non déterminé				
<b>Teneur en solvant</b>	95 %				

**Propriétés comburantes**

Aucune information disponible.

**Propriétés explosives**

aucune

**9.2. Autres informations**

Aucune information disponible.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Aucune information disponible.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact des agents d'oxydation.

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir éloigner de la chaleur.

**10.5. Matières incompatibles**

**Substances à éviter**

Agent oxydant

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

oxyde et dioxyde de carbone

**Décomposition thermique**

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.



## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	29000 mg/kg	rat		Données se rapportant au composant principal
<b>Irritation de la peau</b>	Non irritant.			
<b>Irritation des yeux</b>	Irritant.			valeur de conversion
<b>Sensibilisation de la peau</b>	non sensibilisant			

#### Constatations empiriques

Irritant pour les yeux.

#### Remarques générales

Le produit doit être manipulé en tenant compte des conseils de prudence usuels concernant les substances chimiques. D'autres caractéristiques dangereuses ne peuvent pas être exclues.

Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Autres effets nocifs

#### Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

L'écotoxicité du produit n'a pas été évaluée. Les informations sont celles obtenues à partir de produits ayant une structure ou une composition similaire.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations relatives au produit

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

#### Recommandations relatives à l'emballage

Eliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Remarques générales**

Le code de déchet doit être affecté en conformité avec les dispositions relatives à la classification des déchets selon le Catalogue européen des déchets (CED) en tenant compte des spécificités du secteur /processus.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.1. Numéro ONU</b>	-	-	-
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	-	-	-
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	-	-	-
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	-	-	-
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	-	-	-

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
non applicable**Informations diverses relatives au transport**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.

Marine polluant: NO

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directive COV (composants organiques volatils)**

Teneur COV 95 %

(composants organiques volatils)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**SECTION 16: Autres informations****Utilisation recommandée et restrictions**

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**Informations diverses**

L'utilisateur est seul responsable du respect des réglementations spécifiques au pays !

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Observer informations complémentaires ! Nos fiches de données de sécurité sont rédigées selon les directives européennes en vigueur, sans prendre en compte les réglementations spécifiques des pays relatives aux substances dangereuses et produits chimiques.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.1



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 05.02.2020

modifié 05.02.2020 (F) Version 1.2

**CA-Remover liquid**

---

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.